



Cadre d'intervention

Appel à Initiatives pour des supports de « CHANTIER FORMATION »

I. Contexte et enjeu régional

La Région Centre – Val de Loire est engagée activement dans le Plan d'investissement dans les compétences (PIC) depuis 2018 et a validé le 20 décembre 2018 le PACTE régional d'investissement dans les compétences qui couvre la période 2019-2022.

Ce Plan prévoit en 5 ans la mobilisation de 15 milliards d'euros en vue :

- d'assurer la montée en compétences et l'orientation vers l'emploi d'un million de jeunes et d'un million de personnes peu ou pas qualifiées,
- d'accélérer la transformation du système de formation professionnelle par l'expérimentation et l'évaluation.

L'ambition de la stratégie régionale du PACTE d'investissement régional dans les compétences pour la période 2019-2022, définie par l'Etat et la Région en lien avec les partenaires sociaux, vise à favoriser toujours et plus encore l'emploi au profit des jeunes, des personnes peu ou pas qualifiées, des entreprises et des territoires en déployant sur 4 ans les transformations. Celles-ci s'articulent autour de 3 enjeux :

- Transformation de l'offre de formation impliquant fortement les entreprises ;
- **Transformation des parcours et de l'appareil de formation ;**
- Transformation de l'information et de l'accompagnement des publics.

Les publics ciblés sont de plus en plus éloignés de l'emploi et peuvent rencontrer des difficultés d'accès aux formations ou de maintien en formation en grande partie faute d'appétence ou de disposer des pré-requis nécessaires au suivi d'une formation qualifiante.

La Région Centre-Val de Loire a choisi **de tester de nouvelles approches** et tout particulièrement celles favorisant le « **savoir agir en situation** » pour capter les publics éloignés de l'emploi et pour prévenir le décrochage au travers d'un nouveau dispositif de formation : **le chantier formation**.

Les **chantiers formation** ont pour objectifs de :

- **redonner l'envie d'apprendre et du sens au travers de chantiers territoriaux conduisant à une production valorisante et d'intérêt général ;**
- **ramener un public éloigné de l'emploi vers la formation en vue d'une insertion durable et dans une logique de parcours.**

La première phase expérimentale a confirmé la plus-value de ce nouveau dispositif « chantier formation ». Il permet de remobiliser un public jeune ou éloigné de l'emploi. Il favorise l'engagement et la poursuite de parcours de formation ou l'insertion.

Cette première phase a également souligné la nécessité de penser « projet » plutôt que « tâches/activités à réaliser », et a montré que certaines activités trop techniques pouvaient nuire aux objectifs des chantiers formation.



La Région Centre-Val de Loire ouvre donc son 2^{ème} appel à initiatives jusqu'à fin 2022 pour continuer le déploiement des chantiers formation. Il s'adresse aux collectivités, aux EPIC ou EPCI et aux associations à but non lucratif.

La nature des activités éligibles a été redéfinie dans ce nouvel AAI

- Les chantiers formation qui visent des activités de gros œuvre, de activités nécessitant une garantie décennale ou des activités nécessitant les accords des « bâtiments de France » ne sont pas éligibles ;
- Les chantiers qui mobilisent de activités de grandes technicités seront également exclus, le chantier formation est un dispositif de remobilisation et non une préqualification. La complexité de certaines activités très techniques pourrait nuire à cet objectif et donc aux attendus des chantiers formation ;
- L'approche projet sur laquelle repose l'ingénierie des chantiers Formation nécessite des temps de concertation en amont réunissant le porteur de projet, la Région, et les organismes de formation, concertations qui s'inscrivent en complémentarité de la visite du chantier prévue durant la consultation.

Le présent appel à initiatives (AAI) a pour objectif le recensement de projets permettant la mise en œuvre de chantiers formation.

II. Chantier formation : principes et finalités

Les principes de fonctionnement d'un chantier formation

Le chantier formation est un dispositif de formation qui cible les personnes en rupture avec les méthodes d'apprentissage traditionnelles en s'inscrivant dans une pédagogie d'alternance. Les chantiers formation favorisent le développement des apprentissages par des mises en situation pratiques réelles, réalisées dans le cadre de projet **proposés soit par des collectivités territoriales / EPCI, soit par des EPIC ou soit par des associations à but non lucratif** (cf. annexe A Fiche technique chantier formation).

En chantier formation, les stagiaires se voient proposer immédiatement des tâches professionnelles concrètes, représentatives de métiers, afin de répondre aux objectifs de production du chantier. Tout en poursuivant les objectifs de production, la démarche pédagogique consiste à rendre ces situations professionnelles apprenantes en permettant aux stagiaires (considérés comme des salariés) d'acquérir des savoir-faire professionnels, de poursuivre des objectifs pédagogiques d'acquisition de compétences de base, numériques et transversales, et notamment des compétences comportementales.

L'ancrage dans la réalité professionnelle, rend les situations formatives plus mobilisatrices, plus motivantes pour les adultes, car il donne un sens aux apprentissages de base. Ainsi, en chantier formation, chaque tâche professionnelle peut donc être un prétexte pour organiser et accompagner une séance d'apprentissage.

La **mise en œuvre des chantiers s'inscrit dans une dynamique d'insertion professionnelle** : à cette fin les stagiaires bénéficient d'un accompagnement global, à la fois pédagogique, social et professionnel. A l'issue du chantier formation, es stagiaires

ne s'orienteront pas forcément vers le secteur d'activité / métiers du chantier, le chantier est un dispositif de remobilisation et on un dispositif de préqualification.

Le projet : élément central de la construction d'un chantier formation

Un chantier formation a pour objectif de redonner l'envie d'apprendre et du sens, et de ramener un public éloigné de l'emploi vers la formation : **le chantier formation doit donc s'appuyer sur un projet motivant et engageant**. Pour ce faire chaque chantier doit avoir une finalité / un but à atteindre. Si un chantier prévoit plusieurs étapes et donc plusieurs groupes de stagiaires (plusieurs actions chantier Formation), il conviendra de présenter un projet avec plusieurs étapes et avec une finalité pour chacune des étapes. Ainsi, chaque stagiaire participe à un projet avec un début et une fin et atteindre le but fixé. C'est bien cette finalité qui motivera les bénéficiaires à conduire toutes les activités et tâches permettant de réaliser ce projet.

La notion de chantier et de production désigne le fait de réaliser des activités concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet réel. Les activités d'un chantier peuvent être manuelles et intellectuelles. Le chantier formation peut par exemple prendre appui sur un projet culturel, touristique ou d'utilité sociale. Les projets visant la rénovation de bâtiments ou l'aménagement d'espaces verts sont éligibles mais pas exclusifs.

2 exemples de projets de chantier formation révisités

	Projet initial -> Non éligible à un chantier formation	Projet révisité -> éligible à un chantier formation
Exemple 1	<p>Réaliser les aménagements paysagers dans un jardin public autour d'un plan d'eau et la fixation de table de pique-nique et de poubelles</p> <p>Activités : planifier des tâches, préparer du terrain, réaliser les plantations et l'arrosage...)</p> <p>Projet centré uniquement sur des activités d'aménagement paysager, la finalité étant la réalisation de l'ensemble de l'aménagement. Le stagiaire réalise une activité, rien ne valorise les stagiaires</p>	<p>Organiser un pique-nique dans le jardin public avec les habitants de proximité pour valoriser les nouveaux aménagements d'espaces verts</p> <p>Activités : définir l'organisation de l'événement, identifier les invités, préparer la communication, réaliser les aménagements paysagers, fixer les tables de pique-nique et les poubelles, inviter les participants ...)</p> <p><u>Projet d'utilité publique</u> plus large et plus engageant ce projet permet de réaliser plusieurs types d'activités. L'aménagement paysager n'est plus la finalité mais seulement l'une des activités du chantier formation. L'organisation du « pique-nique » donne de la visibilité à l'action des stagiaires et les valorisent.</p>
Exemple 2	<p>Nettoyer les berges de la Loire et poser des panneaux signalétiques de la Loire à Vélo</p> <p>Activités : ramasser et trier les déchets, poser les panneaux...</p>	<p>Réaliser une exposition photo permettant de sensibiliser la population sur le tri des déchets et les enjeux pour le tourisme</p> <p>Activités : définir le projet d'expo photo, organiser le retroplanning du projet, identifier les partenaires à mobiliser, réaliser le nettoyage des berges / tri des déchets et la prise de photo, poser les panneaux, faire des recherches sur le développement durable, préparer l'expo photo (placement, commentaires, enjeux,)</p>

Projet centré uniquement sur des activités de nettoyage et de pose de panneaux signalétiques, rien ne valorise les stagiaires

Projet culturel centré sur les enjeux du développement durable et d'utilité sociale car il a une visée de sensibilisation des habitants. Le nettoyage des berges n'est plus la finalité, il est le terrain concret pour prendre des photos qui serviront à l'exposition. La réalisation de l'EXPO Photo donne de la visibilité à l'action des stagiaires et les valorisent.

Dans les deux exemples, la production manuelle ne constitue qu'une partie des activités du projet. **La durée de la « phase dite de production » prend en compte l'ensemble des activités qui concourent au projet global.** Toutes ces activités mobilisent des compétences qui permettront au public bénéficiaire d'améliorer leur employabilité, car ces compétences dites « transversales » sont fortement recherchées par les employeurs

La dimension « PROJET » est essentielle dans un chantier Formation.

Il est donc attendu que le porteur de projet propose des activités et un projet ou des suggestions de projet.

A titre d'exemple, la finalité d'un projet peut se matérialiser par : l'organisation d'un événement, la participation à l'organisation d'un festival, la création d'un objet ou d'un lieu (programme d'animation touristique, œuvre d'art, espace partagé, Repair café...). Plus le projet sera visible et communicant, plus il sera valorisant et engageant, et plus il permettra aux stagiaires de développer leurs compétences en organisation et en communication, leur capacité à travailler en équipe, autant de compétences nécessaires à l'insertion professionnelle.



Les projets qui impliquent des activités nécessitant une garantie décennale ou un accord des bâtiment de France ne sont pas éligibles au présent appel à initiatives (la garantie décennale permet la réparation des dommages qui affectent la solidité du bâti ou rendent l'ouvrage impropre à sa destination).

Focus sur la durée d'un chantier formation

Durée totale maximale	500 h maximum intégrant 70H de stage en entreprise obligatoire
Durée en formation maximale	Entre 360h et 430 h de formation
Durée du stage en entreprise	Entre 70 h et 140h de stage
Durée en formation dédiée à la réalisation du projet	40% minimum et 70% maximum de la durée de formation Soit une durée comprise entre 172h et 301h.
Durée en formation dédiée au renforcement des compétences de base et numérique et à l'accompagnement au projet professionnel	= Durée en formation – Durée sur le projet

In fine, un chantier formation permet aux stagiaires :

- d'acquérir des compétences techniques et transversales par le biais d'une **mise en situation pratique dans le cadre d'une réalisation collective et grandeur nature** ;



- d'approcher concrètement les différents corps de métier propres à un secteur d'activité et ainsi de mieux cerner les attitudes et compétences comportementales attendues par des employeurs ;
- **d'obtenir un premier niveau de qualification, de développer un projet professionnel**, et donc une perspective d'insertion professionnelle.

Le partenariat : clé de la réussite d'un chantier formation

La particularité des chantiers formation repose sur la place centrale du partenariat. Ainsi, chaque acteur a un périmètre d'intervention bien déterminé :

- **La Région** porte l'action de formation. A ce titre, elle sélectionne les chantiers proposés par une collectivité territoriale / EPCI, par un EPIC, ou par une association à but non lucratif, puis elle sélectionne également l'organisme de formation à l'issue d'une consultation par marché public. De plus, elle prend en charge les coûts pédagogiques et la rémunération des stagiaires, si ceux-ci n'ont plus de droits à l'allocation de retour à l'emploi (ARE Pôle Emploi) ;
- **Le maître d'ouvrage** (structure porteuse du projet support du chantier formation) assure l'approvisionnement du chantier. Il fournit l'ensemble des matériaux et matière d'œuvre nécessaire à la réalisation du chantier, il assure la mise en sécurité des stagiaires, la mise à disposition d'une salle de formation, d'un vestiaire et de sanitaires sur le chantier, l'accès à un espace de restauration ;
- **L'organisme de formation** assure la réalisation de la formation et l'accompagnement des stagiaires à toutes les étapes de leur formation, il se coordonne avec le maître d'ouvrage pour assurer la réalisation conforme du projet. Il assure également le montage et le suivi des dossiers de rémunération des stagiaires.

Le partenariat local constitue l'une des clés de la réussite de ce dispositif, il s'adapte à la nature du chantier proposé, au public et au territoire.

III. La démarche de déploiement des chantiers formation

La démarche complète se décline en 10 étapes :

- 1. Communication et sollicitation des porteurs de projets potentiels** via l'appel à initiatives (collectivités territoriales, EPCI, EPIC ou associations à but non lucratif) ;
- 2. Réception et instruction des projets** selon de critères d'éligibilité et de sélection précisés au paragraphe IV du présent AAI. Le porteur de projet doit désigner un interlocuteur opérationnel susceptible de répondre aux différentes interrogations durant la phase d'instruction ;
- 3. Echange et ajustement si besoin** entre l'instructeur du projet (généralement le référent territorial formation en charge du suivi du bassin d'emploi) et le porteur de projet pour assurer une bonne compréhension du projet, et visualiser les espaces dédiés à la réalisation du projet et les espaces mis à disposition des stagiaires et de l'OF. ;



4. **Confirmation de validation ou de rejet du projet** via l'envoi d'un mail par les services de la Région¹ ;
 5. **Pour les projets retenus, mise en place sur site d'une réunion préalable à l'émission du cahier des charges** : cette réunion réunira le référent territorial formation (agent de la Région), le porteur de projet et les organismes de formation susceptibles de répondre à ce type de projet. Cette réunion permettra de présenter le projet, de le confronter au regard des organismes de formation et ainsi de faire émerger les questionnements et interrogations qui pourraient induire un recalibrage du projet (durée, activités, conditions de mise en œuvre...).
- NB : une publication publique sur Etoile Centre-Val de Loire de cette réunion préalable sera effectuée afin de communiquer l'information à un large panel d'organismes de formation ;*
6. **Rédaction du cahier des charges du projet par les services de la Région** en appui sur le dossier déposé par le porteur et sur les retours de la réunion préalable et **validation par le porteur de projet** ;
 7. **Lancement des consultations par voie de marché public** intégrant 1 visite sur site ;
 8. **Sélection par la Région des organismes de formation** qui mettront en œuvre les chantiers formation au travers de marchés publics ;
 9. **Mise en œuvre et suivi des chantiers formation** ;
 10. **Evaluation de l'offre « chantier formation ».**

IV. Processus de réponse et de sélection des projets

Le présent appel à initiatives (AAI) a pour objectif le recensement de projets (supports concrets de production) permettant la mise en œuvre de chantiers formation.

Structures ciblées / éligibles

Le présent AAI est ouvert aux collectivités territoriales / EPCI, aux EPIC et aux associations à but non lucratif implantés en région Centre-Val de Loire.

Le porteur de projet doit désigner un interlocuteur opérationnel susceptible de répondre aux différentes interrogations dans le cadre du processus d'instruction puis de mise en œuvre (désigné référent AAI dans le cadre de réponse. Une structure peut présenter plusieurs projets.

Durée d'ouverture de l'appel à initiatives

L'AAI est ouvert jusqu'au 31 décembre 2022.

¹ La mise en œuvre concrète des chantiers est dépendante de la consultation par voie de marché public et de la réponse des organismes de formation. La mise en œuvre d'un chantier est conditionnée par la sélection d'un organisme de formation. En cas de marché infructueux, il conviendra d'en analyser les causes avant d'envisager la relance d'une consultation.

Processus de réponse à l'appel à initiatives

Etape 1	Chaque candidat formalise son projet dans un cadre de réponse simplifié nommé « Candidature AAI Chantier Formation » fourni en annexe B (à dupliquer autant que de propositions de projets), disponible sur le site de la Région Centre-Val de Loire https://www.centre-valde Loire.fr/appels-projet
Etape 2	Chaque candidature doit être envoyée à l'adresse mail suivante : Contact AAI Région : Géraldine CHUPIN Chargée de mission « ingénierie de formation » Direction de la Formation Professionnelle / Région Centre – Val de Loire Mobile : 07.70.09.94.52 / Bureau : 02.38.70.32.22 Mail : geraldine.chupin@centrevaleloire.fr
Etape 3	Chaque candidature sera instruite par la Région. L'analyse sera conduite en deux temps : <ul style="list-style-type: none">• 1^{er} temps : vérification des critères d'éligibilité, seules les candidatures éligibles feront l'objet d'une analyse qualitative ;• 2nd temps : l'analyse qualitative portera sur les critères de sélection détaillés ci-dessous. Cette analyse donnera lieu à une cotation. <p>Des échanges pourront être organisés et des pièces complémentaires jugées utiles à l'instruction seront susceptibles d'être demandées. De plus, la Région pourra s'assurer auprès des acteurs locaux de la cohérence du projet avec les stratégies locales.</p>
Etape 4	Chaque porteur de projet sera informé par courrier des résultats du processus de sélection.

Période d'instruction et de sélection des projets

Les projets seront instruits tout au long de la période d'ouverture par les services de la Région, et ils seront partagés avec les services de l'Etat pour une lecture croisée.

Les critères d'éligibilité des projets

Les critères d'éligibilité constituent des critères obligatoires auxquels chaque projet doit répondre. Si l'un des critères n'est pas rempli, cela entraîne l'inéligibilité du projet.

Critère éligibilité 1	Le chantier formation a pour finalité une production ou un service réalisé-e par les stagiaires, sans finalité marchande ou lucrative, et a un intérêt collectif . Le projet ne doit pas porter sur des activités de gros œuvre nécessitant une garantie décennale, ou un accord des bâtiments de France.
Critère éligibilité 2	Le candidat est une structure éligible : <ul style="list-style-type: none">- une collectivité territoriale / un EPCI ;- une association à but non lucratif ;- un EPIC

Critère éligibilité 3	<p>Les engagements attendus du porteur de projet dit maître d'ouvrage :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Travailler en collaboration avec l'organisme de formation retenu par la Région Centre-Val de Loire au travers de ses marchés publics ; → Désigner un interlocuteur opérationnel (référént AAI) pendant la consultation pour répondre aux questions des candidats « organismes de formation », puis organiser et suivre la mise en œuvre de l'action de formation à l'issue ; → Fournir la matière d'œuvre (approvisionnement lié à la mise en œuvre des activités pour réaliser le projet) à l'organisme de formation ; → Assurer sur les sites de production délocalisés l'accès à l'eau, à l'électricité et à des sanitaires, et si nécessaire la mise à disposition d'un espace sécurisé fixe ou mobile pour stocker le matériel afin d'optimiser la logistique de transport ; → Mettre à disposition une salle à usage de salle de formation ; → Mettre à disposition un vestiaire et des sanitaires ; → Assurer l'accès à un espace de restauration (salle aménagée, restaurant administratif, restaurant scolaire...).
Critère éligibilité 4	<p>Les locaux mis à disposition de l'organisme de formation et des stagiaires doivent respecter le cadre des établissements recevant du public (ERP). Les établissements recevant du public (ERP) sont des bâtiments dans lesquels des personnes extérieures sont admises.²</p>

Critères de sélection des projets

Afin de mesurer la pertinence des projets proposés, l'analyse des offres sera réalisée en appui sur les critères de sélection listés ci-dessous. L'analyse globale donnera lieu à une notation permettant de classer les projets et in fine de les sélectionner de manière objective et équitable.

Caractéristiques générales du projet	
Critère sélection 1	La durée potentielle du chantier est compatible avec le cadre de mise en œuvre du dispositif chantier Formation précisé en annexe A « Fiche Technique Chantier Formation » et en fin de page 4.
Critère sélection 2	La démarche du maître d'ouvrage : origine du projet, finalité du chantier, leviers de motivation, objectifs, détails de la production étape par étape, valorisation et communication ...
Critère sélection 3	Le caractère innovant et/ou expérimental du chantier formation, tant en termes de secteurs d'activité que du projet lui-même.
Critère sélection 4	Des solutions de mobilité sont existantes (ex : transports en commun) ou seront mises en œuvre par le maître d'ouvrage afin de permettre au public cible de se rendre facilement sur le chantier formation (ex : mise à disposition du bus de ramassage scolaire).

² <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F32351>

Valorisation des apprenants et ancrage du projet

Critère sélection 6	L'approche projet, telle que soulignée dans le cadre d'intervention (paragraphe II), a été prise en compte, la proposition intègre bien un projet, des activités et une finalité (un but à atteindre). La proposition de chantier formation conduit bien à une production (matérielle ou immatérielle) valorisante afin de favoriser l'estime de soi.
Critère sélection 7	Le chantier formation s'inscrit dans une démarche écoresponsable, et prend en compte les transitions écologiques et énergétiques.
Critère sélection 8	Le chantier formation a une finalité : <ul style="list-style-type: none">• sociale et/ou citoyenne (épicerie solidaire, espace jeune...) ;• ou de valorisation et de préservation du patrimoine historique ou naturel ;• ou de développement d'une activité touristique ou culturelle. <p>Le chantier ne peut pas avoir de finalité lucrative.</p>
Critère sélection 9	Le partenariat engagé localement est de qualité (partenaires du Service Public Régional de l'Orientation, de l'emploi, sourcing des organismes de formation...).
Critère sélection 10	Le porteur de projet a intégré à sa proposition une action de communication permettant de valoriser les stagiaires et leur production au niveau local

V. Information, droit d'usage et communication

Le logo de la « région Centre – Val de Loire » devra figurer sur l'ensemble des documents de communication à destination des publics et des partenaires.

De plus, **les chantiers formation étant financés dans le cadre du PACTE régional d'investissements dans les compétences**, sur l'ensemble des documents et livrables

Élaborés dans le cadre du dispositif « chantier formation » (supports papier, articles de presse, supports numériques, convention partenariale, carton invitation ...), devra être apposé **le label du Plan Investissement dans les Compétences (PIC) et porter la mention « opération cofinancée par l'Etat »**.

Les éléments de la charte graphique sont disponibles sur :

http://www.etoile.regioncentre.fr/webdav/site/etoilepro/shared/Upload/Formation_metiers/Ressources_OF/PRF/2019/PM_SDB_2019-FICHE_TECHNIQUE_PUBLICITE_COMMUNICATION.pdf (paragraphe Parcours Métiers non éligibles au financement européen)

La Région disposera du droit d'utiliser, de reproduire, d'adapter, de publier à titre gratuit, l'ensemble des résultats et livrables liés à la mise en œuvre de l'offre « chantier formation ».



Annexe A Fiche technique Chantier Formation

CHANTIER FORMATION

Finalité	<ul style="list-style-type: none"> - Acquérir un socle de connaissances et de compétences techniques, ainsi que les compétences transversales³, par le biais d'une mise en situation pratique et collective ; - S'engager dans une démarche d'insertion professionnelle ou de construction d'un parcours visant une insertion professionnelle.
Public	<p>Personnes en recherche d'emploi (cf. CCTAC Parcours Métiers) en rupture avec les méthodes d'apprentissage traditionnelles, engagées dans une dynamique d'insertion professionnelle et/ou en situation de reconversion professionnelle.</p>
Principes	<p>Les chantiers formation favorisent le développement des apprentissages par des mises en situation pratiques, réalisées sur des supports réels de production proposés soit par des collectivités territoriales / Etablissement Public de Coopération Intercommunale, soit par des associations à but non lucratif. Ces projets visent une réalisation collective sans finalité marchande ni lucrative, et ont une utilité sociale. Le chantier formation articule une dimension Formation et une dimension Production.</p> <p>En chantier formation, les stagiaires se voient proposer immédiatement des tâches professionnelles concrètes, représentatives de métiers, afin de répondre aux objectifs de production du chantier. Tout en poursuivant les objectifs de production, la démarche pédagogique consiste à rendre ces situations professionnelles apprenantes en permettant aux stagiaires (considérés comme des salariés), en plus d'acquérir des savoir-faire professionnels, de poursuivre des objectifs pédagogiques d'acquisition de savoir de base et de savoir-être. L'ancrage dans la réalité professionnelle, rend les situations formatives plus mobilisatrices, plus motivantes pour les adultes, en donnant un sens aux apprentissages de base que les situations professionnelles génèrent. Ainsi, en chantier formation, chaque tâche professionnelle peut être un prétexte pour organiser et accompagner une séance d'apprentissage.</p> <p>La particularité des chantiers formation, tels que déployés au titre des Parcours Métiers, repose sur la place centrale du partenariat. Chaque acteur a un périmètre d'intervention bien déterminé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Région porte l'action de formation. A ce titre, elle sélectionne les chantiers proposés par une collectivité territoriale / EPCI / EPIC ou par une association à but non lucratif, puis elle choisit l'organisme de formation selon les règles du code de la commande publique. De plus, elle prend en charge les coûts pédagogiques et la rémunération des stagiaires, si ceux-ci n'ont plus de droits à l'allocation de retour à l'emploi (ARE Pôle Emploi) ; - Le maître d'ouvrage (structure porteuse du support concret de production / chantier) assure l'approvisionnement du chantier (fournit l'ensemble des matériaux et matière d'œuvre nécessaire à la réalisation du chantier) et la mise en sécurité des stagiaires, la mise à disposition d'une salle de formation, d'un vestiaire et de sanitaires sur le chantier, l'accès à un espace de restauration ; - L'organisme de formation assure la formation et l'accompagnement des stagiaires à toutes les étapes de leur formation, et il se coordonne avec le maître d'ouvrage. Il assure également le montage et le suivi des dossiers de rémunération des stagiaires.
Objectifs	<p>Le chantier formation permet à chaque bénéficiaire de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquérir des compétences techniques (gestes, savoir-faire) par le biais d'une mise en situation pratique via une réalisation collective grandeur nature ; - Acquérir et développer les compétences transversales nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle (cf. Carte des compétences « cible » Rectec) ; - Approcher concrètement les différents corps de métier propres à un secteur d'activité, et développer des compétences en adéquation avec des besoins locaux de main d'œuvre et des secteurs en tension ; - Reprendre confiance en soi afin de construire ou consolider son projet professionnel et ainsi sécuriser son insertion ; - Se familiariser avec les réalités professionnelles et intégrer les comportements adéquats en situation professionnelle ; - Elaborer une stratégie de recherche d'emploi ou d'accès à une formation qualifiante ou certifiante dans une logique de parcours, en formalisant un <u>plan d'actions individuel</u> qui intègre une chronologie précise.

³ Compétences transversales sur la base du référentiel RECTEC (cf. CCTAC) et de la carte des compétences Cible pour cette catégorie

	<p style="text-align: center;">Support réel de production</p>  <p>The diagram illustrates the 'Formation Chantier Formation' process. It starts with a 'Projet professionnel confirmé' (confirmed professional project) involving two people. This leads to the 'Acquisition d'un socle de connaissances et de compétences techniques' (acquisition of a base of technical knowledge and skills). This step then leads to 'Acquisition de compétences transversales et reprise de confiance en soi' (acquisition of transversal skills and regaining self-confidence). The final outcomes are 'Emploi' (employment) and 'Accès à une formation qualifiante ou certifiante' (access to qualifying or certifying training).</p>
<p>Attendus spécifiques</p>	<p>En complément des principes énoncés dans le CCTAC Parcours Métiers, l'organisme de formation doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Signer une convention de partenariat entre (à minima) la Région, l'organisme de formation et le maître d'ouvrage avant le début de la formation.</u> L'absence de cette convention peut entraîner l'annulation du dispositif - Mobiliser des modalités de formation et des pédagogies actives favorisant les apprentissages en situations réelle de travail ; - Au titre de l'accompagnement et en fonction des besoins des candidats, élaborer un plan individuel en matière de mobilité ; - Mettre en œuvre une démarche de capitalisation et de reconnaissance des compétences acquises (validations partielles, attestations de compétences, habilitations, certificats d'aptitudes, reconnaissance en lien avec les conventions collectives...), afin de sécuriser l'insertion professionnelle et la logique de parcours.
<p>Lien à l'entreprise</p>	<p>Conformément au CCTAC Parcours Métiers (art. 4.2), l'organisme de formation doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte les évolutions techniques ou règlementaires des métiers dans les contenus de formation ; - Etayer ou réviser régulièrement l'ingénierie de formation et les contenus de formation en y associant les entreprises ; - Associer les professionnels des secteurs concernés et/ou les employeurs dans les phases marquantes de l'action de formation.
<p>Durée</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La durée totale de la formation (en centre, en production et en entreprise) ne peut excéder 500 heures. - La formation en situation réelle de production doit constituer à minima 40% et au maximum 70% de la durée de la formation hors stage en entreprise. La formation en situation réelle de production inclue toutes les actions qui concourent à la réalisation du projet support au chantier : cadrage du projet, recherche d'informations, production / réalisation du chantier, activités de communication, recherche de partenaires, activités annexe ... ; - La période en entreprise est obligatoire, la durée de cette période doit être à minima 70H et au maximum 140H ; - A l'issue du positionnement, si le bénéficiaire ne dispose pas de l'ensemble des prérequis, un « Module remise à niveau » d'une durée maximale de 70H peut être préconisé. Il s'ajoute alors à la durée de la formation.



Haut-commissaire
aux compétences



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES

Annexe B Cadre de réponse simplifié - Candidature AAI « Chantier Formation »

Coordonnées du porteur de projet

Nom de la structure	Indiquez ici le nom de votre structure
Adresse postale et mail de la structure	Adresse postale Adresse mail
Coordonnées téléphoniques	Indiquez ici les coordonnées téléphoniques de votre structure
Typologie de structure	<input type="checkbox"/> Collectivité territoriale <input type="checkbox"/> EPCI <input type="checkbox"/> EPIC <input type="checkbox"/> Association à but non lucratif
Représentant de la structure	Nom, prénom, qualité Coordonnées téléphoniques Adresse mail
Référent AAI	Nom, prénom, qualité Coordonnées téléphoniques Adresse mail

Caractéristiques générales du projet / support de production proposé

Objet du projet	<input type="checkbox"/> Développement d'une activité touristique <input type="checkbox"/> Développement d'une activité culturelle <input type="checkbox"/> Préservation du patrimoine historique <input type="checkbox"/> Préservation du patrimoine naturel, biodiversité... <input type="checkbox"/> Utilité sociale / citoyenne <input type="checkbox"/> autres : Cliquez ici pour taper du texte.
Démarche et motivation	Précisez ici votre démarche (origine du projet, finalité générale du chantier, leviers de motivation, objectifs, détails de la production étape par étape, valorisation et communication, caractère valorisant, facteurs de motivation pour les futurs stagiaires, démarche écoresponsable, ...).
Finalité du projet	Explicitez la finalité de votre projet-et en quoi il répond aux attentes d'un chantier formation et aux obligations citées au paragraphe III (si la réalisation du projet total nécessite plusieurs chantiers formation, il est nécessaire de préciser la finalité de chaque étape).
Caractère innovant	Dans le cas où votre projet présente un caractère innovant soit dans sa forme soit par le secteur visé (ex : transition énergétique...), précisez ici en quoi votre projet est innovant.
Démarche écoresponsable	Dans le cas où votre projet s'inscrit dans une démarche écoresponsable prenant en compte les transitions écologiques et énergétiques, apportez ici des précisions permettant au comité de sélection de bien comprendre votre démarche.
Durée estimée du projet	Précisez ici la durée estimée pour réaliser l'ensemble de la production souhaitée. (Détail à apporter dans le tableau de phasage annexée ci-dessous)
Contraintes spécifiques au projet	Précisez ici les contraintes spécifiques liées à la réalisation du projet (période de mise en œuvre, mesures de sécurité, difficultés, ...)
Secteur d'activité	Précisez ici le secteur d'activité visé par le chantier.
Partenariat local	Décrivez ici les partenariats engagés localement pour la réalisation de ce projet (ex : Service Public Régional de l'Orientation / SPRO, acteurs locaux de l'emploi, entreprises ou réseaux d'entreprises, associations, collectivités, ...)



Moyens mis à disposition par le porteur de projet (maître d'ouvrage)

Accès au chantier	Précisez ici les solutions de mobilité existantes ou les solutions de mobilité spécifiques proposées.					
Matière d'œuvre	Précisez ici la matière d'œuvre que vous mettrez à disposition.					
Moyens déployés sur les sites délocalisés	Précisez ici les moyens mobilisés pour accéder au(x) site(s) délocalisé(s) de production et pour garantir de bonnes conditions d'exercice sur ce(s) site(s).					
	Site concerné	Modalités d'accès au site	Accès à l'eau	Accès à l'électricité	Accès à des sanitaires	Espace sécurisé fixe ou mobile pour stocker le matériel

Mise à disposition de Locaux

Les locaux mis à disposition de l'organisme de formation et des stagiaires doivent respecter le cadre des établissements recevant du public (ERP). Les établissements recevant du public (ERP) sont des bâtiments dans lesquels des personnes extérieures sont admises

Salle de formation	Précisez ici les caractéristiques et les modalités d'accès de la salle (à usage de salle de formation) que vous mettrez à disposition des stagiaires et des formateurs.			
	Type d'espace	Surface	Équipement (tables, chaises, accès internet, postes informatiques le cas échéant)	Modalités d'accès
<i>Dupliquez les lignes autant que de besoins</i>				
Espace de restauration	Précisez ici les caractéristiques et les conditions d'accès à l'espace de restauration que vous mettrez à disposition des stagiaires et des formateurs (restaurant scolaire, restaurant administratif, salle aménagée...).			
	Type d'espace	Surface	Horaires d'accès	Modalités financières si restaurant scolaire ou administratif
<i>Dupliquez les lignes autant que de besoins</i>				
Vestiaires	Précisez ici les moyens mis à disposition des stagiaires et des formateurs.			
	Type d'espace	Surface	Équipement (vestiaires fermés, espace homme, espace femme, sanitaires...)	Modalités d'accès
<i>Dupliquez les lignes autant que de besoins</i>				

Phasage du projet

Un chantier Formation vise 10 à 12 stagiaires. A titre indicatif, il vous est demandé de renseigner les durées prévisionnelles de chacune des phases/étapes de votre projet et de préciser (le cas échéant) si cette phase nécessite un travail en sous-groupe (moins de stagiaires sur l'activité). Il convient d'adapter les durées et les activités aux profils du public visé (public en insertion, public éloigné de l'emploi, profil débutant sur les compétences techniques).

Ces durées sont indicatives, les temps d'échanges prévus dans le cadre du processus d'instruction et ensuite dans le cadre du processus de lancement

Phase*	Nature de la réalisation	Liste des activités	Matériel à utiliser	Champs de compétences	Nombre de bénéficiaires maximum	Durée estimée de la phase (/ nb max de bénéficiaires)

des marchés permettront d'ajuster la durée, les activités et ainsi de garantir de bonnes conditions de réalisation.

**Vous pouvez ajouter autant de lignes que nécessaires*

Documents complémentaires

Merci de joindre des photos du projet/chantier envisagé et des espaces mis à disposition (restauration, formation, vestiaires, sanitaires...). Vous pouvez également joindre tout autre document permettant au comité de sélection de mieux appréhender votre démarche et la finalité du projet.